

L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE AU XIX^e SIÈCLE. ÉTUDE DES ÉTATS DE COMMERCE
ET DE NAVIGATION DU PORT DE CARTHAGÈNE

Luis Sainz Ortega
Université de Murcia

UNE DES MISSIONS que les représentations diplomatiques ont dû par tradition assumer dans un pays étranger a été celle d'informer de la situation économique et des relations commerciales du pays d'accueil. Les légations françaises à l'étranger ont rempli d'une manière très efficace cette fonction. Dans les pays d'une envergure commerciale plus importante les différents consulats français envoyaient périodiquement les informations à leur ministère des affaires étrangères à Paris. Ceci est le cas du Consulat français dans la ville méditerranéenne de Carthagène (Espagne).

De la documentation consulaire que nous avons pu manier, on en déduit que chaque année, le Consul devait envoyer un rapport à Paris sur les *États de Commerce et de Navigation du port de Carthagène pour l'année...*

Dans la plupart des cas, au cours de la moitié du siècle étudié (1841-1898), le ministère des affaires étrangères devait rappeler au Consul sa responsabilité, celle d'envoyer annuellement le mémoire économique. Les changements de personnel à la légation, ainsi que les difficultés à rassembler les données, les statistiques n'étant pas encore utilisées, fit qu'à une certaine période les rapports étaient envoyés avec plus d'un an de retard, ou que tout simplement ils n'étaient pas rédigés. Le Consulat de Carthagène envoyait d'une façon plus irrégulière l'étude monographique des mines de la région, d'un impact énorme sur les relations commerciales avec l'étranger, ou sur la récolte d'orge, entre autres.

Une première constatation qu'un lecteur d'aujourd'hui fait devant ces manuscrits du XIX^e siècle, c'est qu'il y a eu une évolution dans la façon d'écrire le français d'alors et celle que nous connaissons actuellement. Une approche qu'on peut, donc, faire c'est une étude diachronique de l'orthographe française de quel-

ques mots, de quelques lexies qui apparaissent dans ces documents à un état d'évolution antérieur au nôtre.

Néanmoins, quand on parle de l'orthographe française, on peut se rappeler de Paul Valéry, pour qui celle-ci «est un recueil impérieux ou impératif d'une quantité d'erreurs d'étymologie artificiellement fixées par des décisions inexplicables» (Robert, 1995: 1551a). Ou de T. Hordé et C. Tanet, qui écrivent :

le maintien des exigences orthographiques, dont on sait qu'il n'est pas rentable, ne semble pas relever, ou pas seulement d'un attachement sentimental aux formes anciennes ; la maîtrise de la graphie, avec d'autres éléments depuis deux décennies, continue de jouer un rôle de sélection sociale. Elle pose la question du droit de l'État à légiférer sur un aspect de la langue et celle des effets sociaux réels de telles législations (Rey, 1992: 1387b).

Nous avons choisi les lexies suivantes comme plus représentatives de cette évolution depuis la moitié du XIX^e siècle :

1. Un premier groupe est constitué par les lexies avec le pluriel en *-ens* ou *-ans*, encore très fréquentes à la moitié du siècle dernier. Nous avons trouvé dans ces textes manuscrits : *batimens* (C.F.C., 1842: 16/320v, 321, 328, 328v, 405, 406v, 407; 1843: 17/73, 73v; 1846: 261, 261v), *agens* (ibidem: 16/ 333v, 334, 407v), *sui-vans* (ibidem: 16/333), *commerçans* (ibidem: 16/333v, 384), *logemens* (ibidem: 16/333), *établissements* (ibidem: 16/335), *naissans* (ibidem: 16/335), *appointemens* (ibidem: 16 /387, 387v), *différens* (ibidem: 16/388, 404) et *fondans* (ibidem:16 / 389v), *satisfaisans* (C.F.C., 1843: 17/74v), *négocians* (ibidem: 16/403, 406v, 409). Il y a eu un flottement dans la formation de ces pluriels. Après une suppression du *t*, l'Académie française avait décidé en 1673 de restituer le *t* devant les *s* du pluriel, respectant ainsi l'intégrité du radical du singulier, devenu majoritaire (Catach, 1995: 1172).

En 1726 Rollin proposa dans son *Traité des Etudes* : la généralisation de l'*s* du pluriel, (et la) suppression du *t* des pluriels en *-ant* (*répondans*, *correspondans*) (Brunot, 1966: VI, 2^e, 947). Cette recommandation de Rollin est consacrée par l'Académie à partir de 1740, et considérant *-ans*, *-ens* comme plus simples, revient partout à l'ancienne alternance sans *t* au pluriel. On écrira *enfants*, *parens*, *différens*. Pourtant cette règle est combattue par Restaut dans sa *Grammaire* en 1730 (p. 237), et par Le Roy dans la préface de son *Traité* (éd. de 1752, p. LIII).

A entendre le prote c'est sur le modèle <différens> que les écrivains de la chancellerie et les imprimeurs du Louvre se règlent dans l'orthographe des édits, déclarations et arrêts du Conseil. J'ose cependant leur reprocher aux uns comme aux autres, ajoute-t-il, de n'être pas réguliers ; car ils admettent le *t* dans plusieurs mots au pluriel, et le retranchent de quantité d'autres de la même terminaison (Brunot, 1966: VI, 2^e, 959).

Les éditions suivantes hésitent souvent. C'est seulement en 1835 que le *critère morphologique de maintien d'une forme identique au singulier et au pluriel* pousse l'Académie à effectuer une réforme générale et importante, autant pour les participes présents que pour les noms et adjectifs assimilés. Certains comme

Chateaubriand, Nodier et l'abbé de Lamennais, n'acceptèrent jamais la nouvelle orthographe, considérée comme *plébéienne*. *Le Journal des Savans* parut sous cette orthographe jusqu'à la Grande Guerre (Catach, 1995: 1172). De quoi, donc, s'étonner que des fonctionnaires du consulat français à Carthagène en fissent autant?

2. PRÉSENCE DE L'J LONGUE

Selon Catach l'j longue est en vigueur jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (Catach, 1995: XXV). Pour Brunot

une disparition qui n'a pour ainsi dire pas fait de bruit, c'est celle de l'j longue. Personne ne l'attaque ; mais elle cesse d'être employée dans le Dictionnaire de Féraud, puis dans le Dictionnaire de l'Académie, en 1798. Il serait intéressant de savoir d'où le mot d'ordre est parti ; sans doute ici des imprimeurs (Brunot, 1966: VI, 2^e, 967).

Le cas est-il que le secrétaire du consulat en poste en 1843 écrivait toujours *puis[s]ances* (C.F.C., 1843: 17/69), *crois[s]ante* (ibidem: 17/72), *aus[s]i* (ibidem: 17/ 75, 76v), *clas[s]e* (ibidem: 17/76v) (s] pour ss).

Celui de 1849 préférait *puis[s]e* (C.F.C., 1849: 17/542), *e[s]sai* (ibidem: 17/544v), *ti[s]sus* (ibidem: 17/545 -3 fois-, 545v), *acroi[s]sement* (ibidem: 17/545), *bai[s]se* (ibidem: 17/547), *ci-de[s]sus* (ibidem: 17/547), *lai[s]ser* (ibidem: 17/550), *ra[s]surant* (ibidem: 17/550v) (s] pour ss). Les changements parmi le personnel du consulat avaient comme conséquence des retards dans les envois à Paris des «Etats...» annuels... autant que sur les variations orthographiques. Peut-être dans les périodes où l'j longue fait sa présence dans les documents consulaires nous sommes devant un secrétaire plus âgé, ou en tout cas devant quelqu'un qui n'a pas encore assimilé la norme académique de 1798.

3. LEXIES CONTAMINÉES DANS LEUR ORTHOGRAPHE PAR UNE AUTRE LANGUE

Nous avons trouvé deux cas : *malaquite* (C.F.C., 1841: 16/154) et *cocke* (C.F.C., 1851: 18/154). Le groupe *cb* de *malachite* a une double prononciation possible en français [j] ou [k]. Cela, uni au fait qu'en espagnol on écrit *malaquita* avec prononciation [k], nous permet de comprendre la raison de cette graphie dans un texte rédigé en Espagne dans une région minière. De même nous expliquons l'existence de *cocke* au lieu de *coke* par l'influence du terme anglais *coucke* avec *ck*.

4. QUELQUES AUTRES CAS

a) *Verd* (C.F.C., 1849: 17/543; 1851: 18/140). À l'exception de la période 1762-1798, les autorités autant que l'Académie ont conservé les graphies *verd* et *vert* pour le masculin, à côté de *verte* pour le féminin, jusqu'en 1935.

Comme signale Catach, du fait de l'assourdissement des consonnes finales au masculin, l'évolution phonétique avait conduit à des divergences importantes dans le radical entre le masculin et le féminin d'un même adjectif. Par la suite le masculin a été aligné sur le féminin (rapprochement morphologique général en

français) : *ront*, *sourt* sont devenus *rond*, *sourd*. La graphie *vert*, enregistrée dans le Dictionnaire de l'Académie à partir de 1762, résulte d'un alignement sur le féminin *verte*. La forme étymologique *verd*, qui permettait également le rapprochement avec *verdure*, *verdâtre*, *verdir*, *verdeur*, *verdoyer*, *verdoyant*, etc, disparaît en 1762, mais reparait ensuite en 1798 comme vedette de renvoi à *vert*. Elle n'est supprimée qu'en 1935 (Catach, 1995: 1169). Rien de surprenant, donc, que la forme *verd* soit encore présente dans un texte de 1842, à un moment où cette graphie était admise par l'Académie.

b) *Aulx*, (C.F.C., 1842: 16/321; 1898: 20/412) pluriel vieilli d'*ail*. R. Estienne dans *Le Dictionnaire François-latin*, 2^e édition, 1549 et dans l'édition de 1564, revue par J. Thierry (Paris: Jehan Macé) et J. Nicot dans *Le Thresor de la Langue Francoyse tant Ancienne que Moderne* en 1606 (Paris: D. Douceur) (Catach, 1995: XXIII-XXIV) emploient la forme *aulx* au pluriel. Le Dictionnaire de l'Académie de 1718 à 1798 retient le pluriel *aulx*, avec maintien de *l* par souci de distinction homonymique avec l'article *aux*. A partir de l'édition de 1835, l'Académie enregistre également un pluriel *aïls* refait sur le singulier (Catach, 1995: 38). L'Académie, dans sa neuvième édition de 1986 donne les deux pluriels *aulx* et *aïls*, signalant le premier comme vieilli (Académie Française, 1994: 110). Le Petit Robert, dans son édition de 1993 comme dans celle de 1970, fait de même.

c) *Ognons* (C.F.C., 1842: 16/384). En français, le mot est d'abord écrit *unnum*, *hunion* (V. 1200), *oingnun* (1260), *ognon* (1275), enfin *oignon* (1332) (Rey, 1992: 1361b). Comme explique Catach, il y a eu une hésitation entre *ogn/oign* en français contemporain. C'est le cas, entre autres d'*encoignure* et *encognure*, qui ont entraîné des divergences de prononciation, dont on trouve encore trace en français contemporain. L'Académie en 1740 et 1762 écrit sous *encoignure* : «On ne prononce point l'i». Féraud ajoute en 1787: «On ne prononce point l'i, dit l'Académie. Il serait donc convenable de ne pas l'écrire». L'Académie écrit en 1740 et 1762 sous *encoignure* : «plusieurs écrivent *encognure*, parce qu'on ne prononce plus l'i» (Catach, 1995: 411). En 1935 et en 1986 l'Académie ne retient plus qu'*encoignure* ; dans la dernière édition est signalé que : «*oi* se prononce *o*».

Comme pour *encoignure*, il y a aussi une hésitation pour *oignon/ognon*. Dans ses éditions de 1718, 1740 et 1762 l'Académie écrit *oignon* ; en 1798: *ognon* ; en 1835 et 1878 : *oignon* et *ognon* ; en 1935 : *oignon* (Imbs-Quemada, 1971-1994: XII, 460). Le texte où nous avons trouvé la graphie *ognons* est de 1842 ; il s'agit bien de la plante potagère, et point de la montre rebondie qu'en 1834 on nommait *ognon*.

d) *Bled* (C.F.C., 1842: 16/402) pour *blé*. Dans son édition de 1986 l'Académie atteste comme étymologie l'ancien bas francique *blad* : *produit d'un champ, récolte* qui au XI^e siècle donnera la lexie *blet*. Les mots du fond germanique, le plus souvent francique, «représentent l'apport des Francs qui, ayant envahi la Gaule et fondé la France ont adopté la langue romane non sans y apporter leur contribution» (Rey, 1992: XII). Dans le domaine gallo-roman, le mot est attesté sous la forme du pluriel collectif neutre *blada*, fin du VII^e siècle (Imbs-Quemada,

1971-1994: IV, 578). La chute à l'oral ou amuïssement des consonnes finales était fréquente aux XVI^e-XVII^e s., ce qui explique les nombreuses hésitations dans l'orthographe. En 1606 Nicot hésite entre *blé* et *bled* et en 1694 l'Académie retient la graphie simplifiée *blé*. Néanmoins, en 1718 l'Académie note sous *blé* : «Quelques-uns écrivent bled» (Catach, 1995: 155). Ce qui était encore le cas dans le texte qui nous occupe écrit à Carthagène en 1842.

e) *Tems* (C.F.C., 1842: 16/333, 336v, 389, 396, 401v -2 fois-, 405v, 408v; 1846: 17/274; 1851: 18/138, 144) pour *temps*. La première forme attestée de *temps* se trouve comme hapax en *Saint Léger*, oeuvre de la deuxième moitié du X^e siècle. Pendant les XI^e-XIII^e siècle la forme utilisée est *tens* et parfois *tans*. Depuis le XIV^e siècle on rencontre chez différents auteurs *temps* avec le *p* étymologique du latin *tempus*. La forme *tems* est employée surtout pendant le XVII^e et XVIII^e siècle (Imbs-Quemada, 1971-1994: XVI, 48-49). On trouve *tems* dans le *Nuovo Dizzionario italiano-francese* de 1677 (Imbs-Quemada, 1971-1994: XVI, 48-49) ; aux environs de 1700 dans l'abbé de Saint Pierre (Brunot, 1966: VI, 2^e, 935) et en 1751 dans l'Encyclopédie (Imbs-Quemada, 1971-1994: XVI, 48-49).

Dans les cahiers de doléances des états généraux de 1789 est attestée la forme *tems* dans ceux de Verzy (Brunot, 1966: VI, 2^e, 477) et de Chigny (Brunot, 1966: VI, 2^e, 480) et de la forme *temps* dans celui de Sapicourt (Brunot, 1966: VI, 2^e, 481). Napoléon écrit aussi *tems*, par exemple en 1788. Il est vrai que, comme indique Chaptal, il commettait d'énormes bévues :

Il lui est arrivé souvent d'entendre mal les mots qu'on prononçait devant lui pour la première fois, il les a reproduits constamment par la suite tels qu'il les avait entendus. Ainsi il disait habituellement : ...*section* pour *session* ; *point fulminant* pour *point culminant* ; *rentes voyageurs* pour *rentes viagères* ; *armistice* pour *amnistie*, etc. (Brunot, 1968: X, 2^e, 646).

Et Mme. de Rémusat ajoute : «Son écriture, mal formée était indéchiffrable pour les autres comme pour lui. Son orthographe était fort défectueuse» (Brunot, 1968: X, 2^e, 646). Encore en 1800 nous rencontrons *tems* dans *Les premiers éléments de la Grammaire française* (sic) de J. H. Roullé (Brunot, 1968: X, 2^e, 701). Et à maintes reprises dans les *Etats de navigation et commerce...* en 1842, 1846, 1851...

Ces quelques différences que nous venons de montrer entre l'orthographe française dans les textes du XIX^e siècle qui nous occupent et celle d'aujourd'hui, n'épuisent pas toutes les divergences rencontrées. Nous pourrions en signaler d'avantage, tout comme faire une relation des fautes d'orthographe présentes dans ces documents consulaires. Néanmoins, dans le cadre de cet article nous pensons avoir apporté quelques preuves de la lente évolution de l'orthographe française... toujours en discussion, étant donné son caractère non phonétique et les fausses lettres étymologiques ou analogiques présentes en français (Brunot, 1966: VI, 2^e, 938). Preuve de cette lenteur sont les différences et les écarts existants, du point de vue graphique, autant entre Nicot (1606) et l'Académie «qu'entre la première et la troisième édition (23,78% des modifications graphiques

pour l'édition de 1694 et 26,5% pour celle de 1740), ou entre l'édition de 1740 et l'orthographe d'aujourd'hui» (Catach, 1995: XV).

Cela malgré les vœux de Voltaire à Mme. Denis le 18 janvier 1752 :

Je suis toujours pour qu'on écrive comme on parle ; cette méthode serait bien plus facile pour les étrangers. Comment est-ce qu'un Palatin de Pologne distinguerait François Ier, ou Saint François, d'avec un Français? Ne se croira-t-il pas en droit de prononcer il voyoit, il croyoit, au lieu de dire il voyait, il croyait? (Brunot, 1966: VI, 2^e, 962).

BIBLIOGRAPHIE

- ACADÉMIE FRANÇAISE (1994 -éd.1986-): *Dictionnaire de l'Académie Française*. A-Enz. Paris: Imprimerie Nationale, Julliard.
- BRUNOT, F. (1966-1968): *Histoire de la Langue Française des origines à nos jours*. Paris: A. Colin.
- CATACH, N. (1995). *Dictionnaire historique de l'orthographe française*. Paris: Larousse.
- CONSULAT DE FRANCE A CARTHAGENE (1841, 1842, 1843, 1846, 1849, 1851, 1898): *Etats de Commerce et de Navigation pour l'année [1841, 1842, 1843, 1846, 1849, 1851, 1898]*. Paris: Archives du Quai d'Orsay.
- IMBS, P., B. QUEMADA. (dir.) (1971-1994): *Trésor de la Langue Française*. Nancy: C.N.R.S.
- REY, A.; M. TOMI; T. HORDÉ; CH. TANET. (1992): *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris: Le Robert.
- ROBERT, P. (1995). *Le nouveau Petit Robert*. Paris: Le Robert. HO